



Orientations d'Aménagement
OA

document approuvé par le conseil municipal
le 7 juin 2011

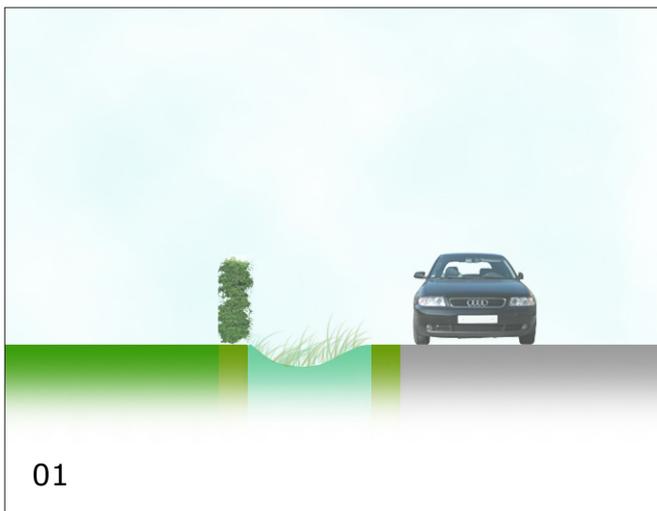
© 2009 Tele Atlas

1 LES SECTEURS CONCERNÉS

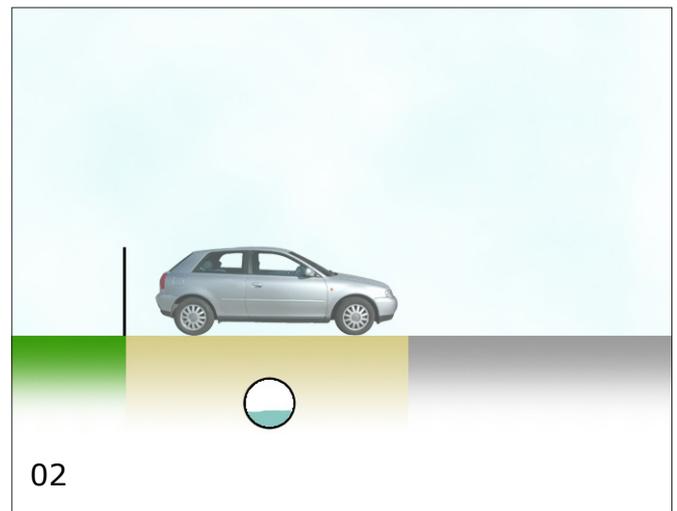
Les orientations d'aménagement concernent trois terrains. Le premier est celui situé rue des Rames dans le centre bourg, le second est situé, toujours dans le centre bourg mais à l'arrière de l'école avec un accès par la RD. Le troisième secteur concerné par une Orientation d'Aménagement est la zone d'activités qui jouxte le terrain d'aviation.

SECTEUR 1 : Terrain rue des Râmes

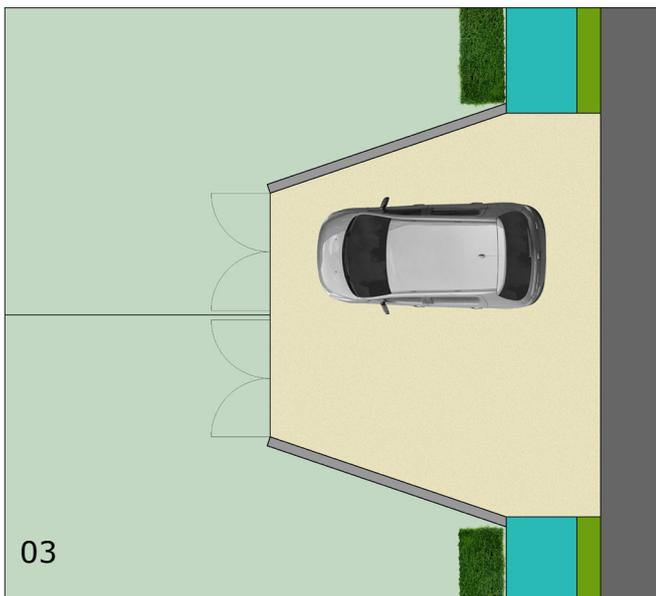
Ce terrain est situé en bordure de l'espace vert central et de l'EBC du centre bourg. L'objectif est ici double : gérer les eaux de ruissellement par une noue parallèle à la route et assurer une véritable cohérence de la future urbanisation. Il importe en effet de gérer cet accès par une urbanisation dense qui présente un alignement sur rue. Les clôtures seront toutes gérées par une haie de charmille et les entrées charretières en revêtement perméable afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement.



01



02



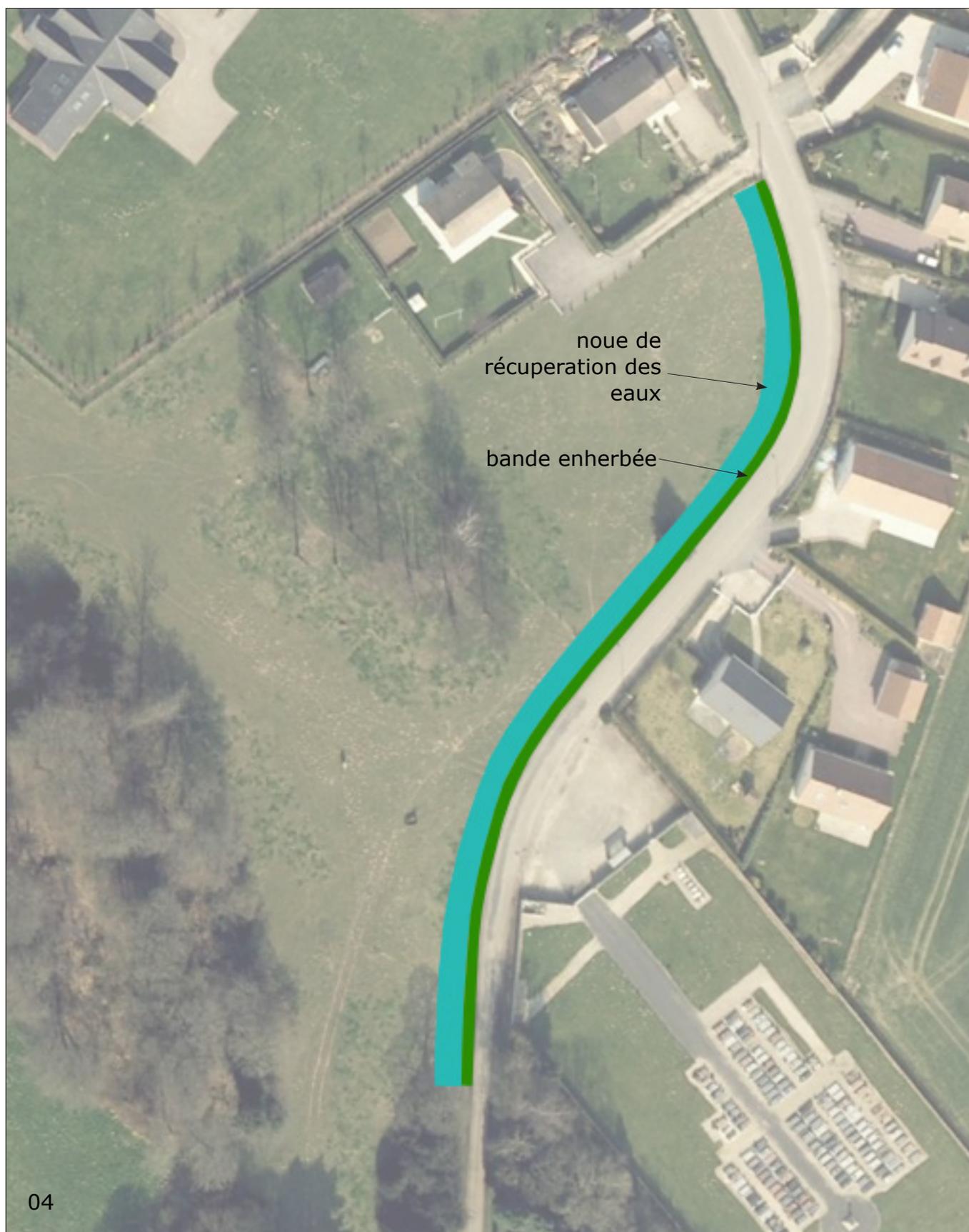
03

01 : coupe sur voirie avec bande enherbée (50 cm), noue de récupération des eaux de ruissellement (150 cm), et haie de charmille en clôture.

02 : coupe sur entrée charretière traitée en revêtement perméable.

03 : plan de principe les entrées charretières.

04 : plan de principe des aménagements le long de la rue des Râmes.



SECTEUR 2 : Terrain à l'arrière de l'école

Ce terrain est accessible par la route principale du centre bourg. Il se situe à l'ouest du groupe scolaire. Il présente la particularité d'être entouré sur deux de ses côtés par de très beaux alignement d'arbres de haut jet.

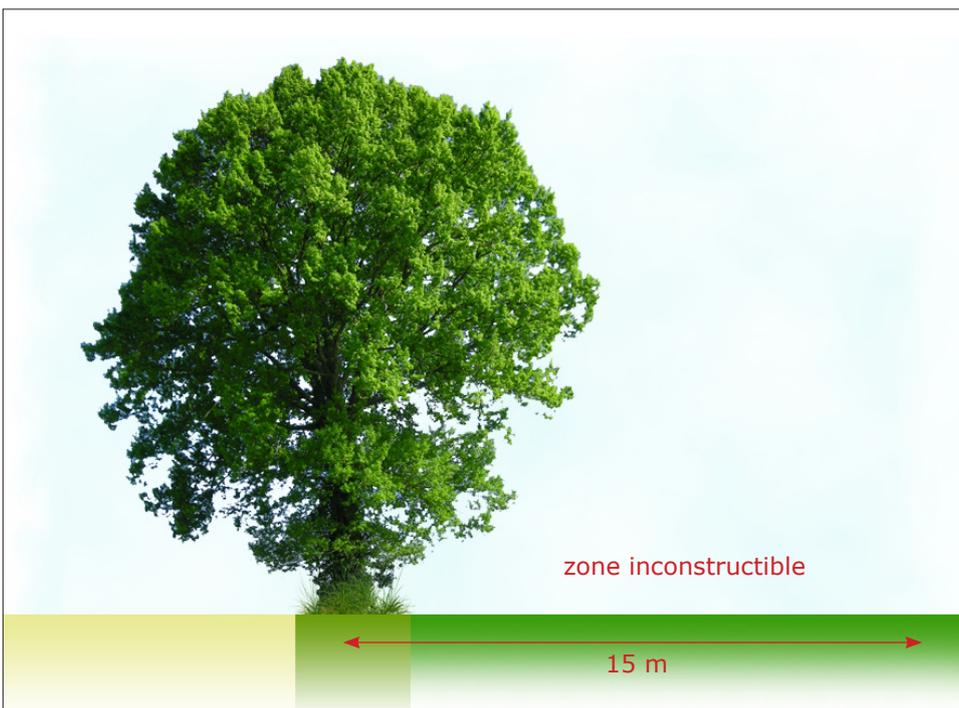
L'aménagement de ce terrain doit répondre à trois objectifs :

- permettre un accès direct à l'école
- laisser une bande inconstructible d'un minimum de 15 mètres le long des arbres, seuls les annexes de seront autorisés dans cette bande (sous réserve de conformité avec le règlement).
- gérer les eaux de ruissellement par de l'hydraulique douce

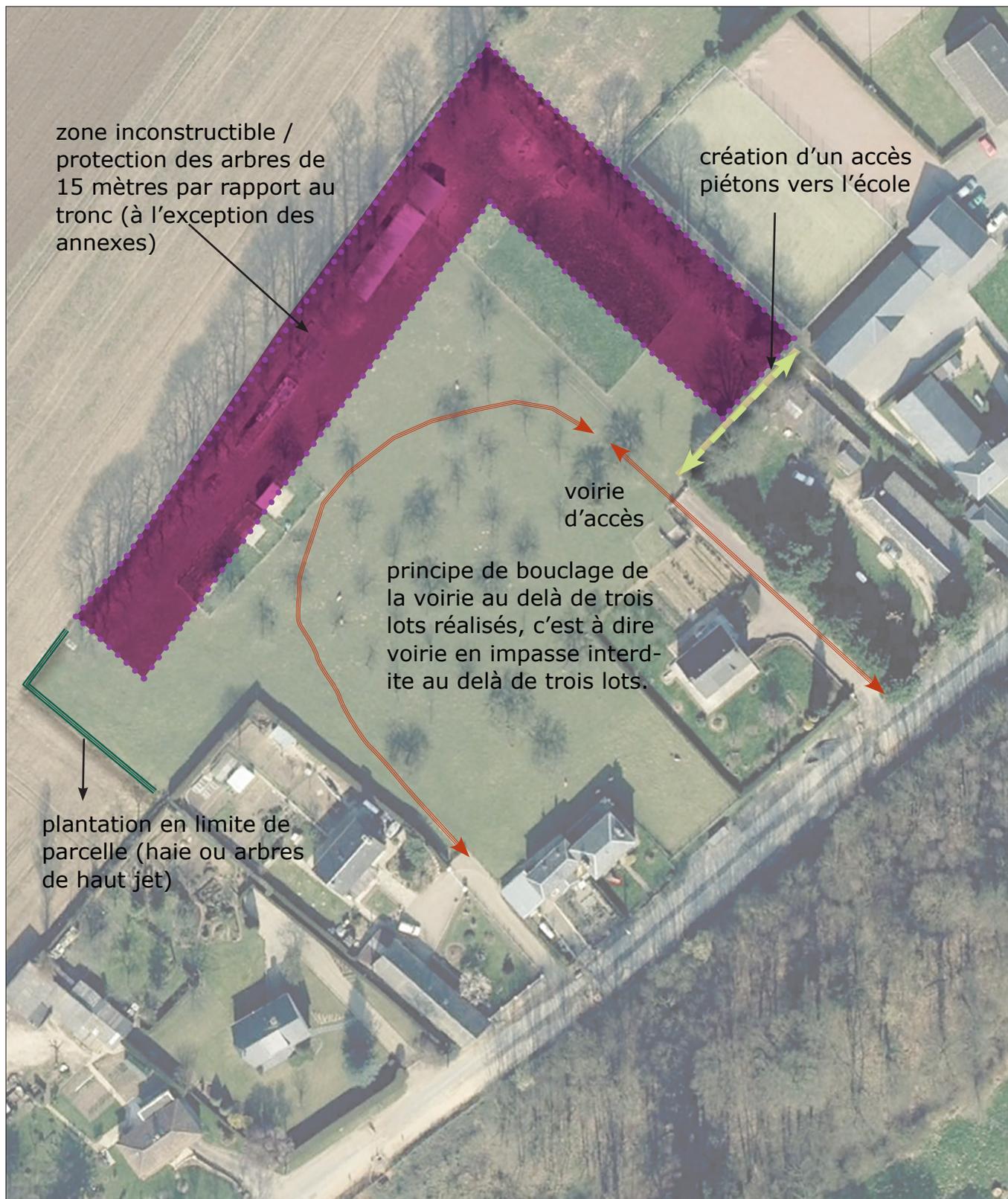
Les voies d'accès aux futurs constructions seront réalisées dans un matériau perméable afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement. Les clôtures seront végétales et les eaux de ruissellement gérées par une noue en accompagnement de la voirie.



coupe sur la voirie de desserte des lots



coupe sur les fonds de parcelles avec indication de la zone non constructible le long des arbres de haut-jet existants.



SECTEUR 3 : Zone d'activités le long de l'aérodrome

Ce terrain situé en bordure de l'aérodrome avec un accès par la RD 10. Le confortement d'une zone d'activité à cet endroit s'explique par la volonté de la communauté de communes de développer une zone d'activité dans le prolongement de celle qui existe déjà sur Saint Romain de Collbosc. Cette zone d'activité s'inscrit donc dans la logique de développement économique de Saint Romain de Collbosc.

L

L'aménagement futur de cette zone doit néanmoins s'inscrire dans la logique des aménagements paysagers souhaité par la commune de Gommerville. La RD 10 étant un des axes d'entrée dans la commune il importe de soigner tout particulièrement l'interface zone d'activité / zone agricole. Pour cela il est préconisé de traiter la limite par un talus planté d'une haie ou d'un arbre de haut-jet accompagné d'un fossé de récupération des eaux de ruissellement. Par ailleurs la voirie interne à la zone sera de préférence en sens unique avec une au nord des bâtiments existants et une sortie empruntant l'actuel accès. A cela deux raisons : éviter une raquette de retournement et une voirie en impasse et faciliter l'accès et la sortie sur la RD 10.



coupe sur la voirie de desserte des lots côté nord.

